



Jean-Pierre Barbier
Président du Département
Député de l'Isère

Monsieur Edouard Philippe
Premier ministre
57 rue de Varenne
75700 Paris SP 07

Grenoble, le 08 JUN 2017

Monsieur le Premier Ministre,

Par différents courriers adressés à Madame la Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, siégeant au précédent gouvernement, et aux autorités en charge de l'aviation civile, j'avais relayé la vive inquiétude des acteurs locaux, des partenaires économiques de l'aéroport Grenoble Alpes-Isère et des personnels de l'ENAC iséroise quant aux perspectives de fermeture de l'un des sites de l'ENAC.

Dans sa réponse datée du 29 mars, Madame Ségolène Royal me confirmait cette perspective tout en indiquant que le site concerné n'était pas identifié et faisait l'objet d'une étude multicritères.

Depuis lors, le Département gestionnaire de l'aéroport, engagé dans un important effort de dynamisation des activités aéroportuaires en étroite relation avec Bièvre-Isère Communauté et la Région Auvergne Rhône-Alpes, a intégré dans sa prospective financière la problématique de l'ENAC.

La présence de l'ENAC s'inscrit par son offre de service très professionnelle, sa caution dans le monde de l'aéronautique et sa contribution à l'attractivité de la plateforme, au cœur de la stratégie que nous développons autour de l'aéroport Grenoble Alpes-Isère.

Elle est de surcroît, par le nombre de mouvements générés, essentielle à la préservation du niveau de service de navigation aérienne requis par ailleurs, pour le développement de l'aviation commerciale et d'affaires, auquel nous nous employons avec notre exploitant VINCI Airports (SEAGI) au profit des acteurs économiques et touristiques de l'Isère.

Ainsi, dans le prolongement de la relance des investissements sur l'aéroport et de la dynamique entreprise avec VINCI Airports pour conquérir de nouvelles clientèles, le Département de l'Isère travaille activement à l'élaboration d'un contrat de pôle aéroportuaire visant le développement des activités aéronautiques et économiques liées, et associant l'Etat, la Région, les collectivités et acteurs économiques concernés.

Par conséquent et très concrètement, je tenais à vous faire savoir que le Département, au titre de la prospective évoquée ci-dessus, est prêt à investir significativement et à court terme dans la modernisation des installations de l'ENAC au profit d'une amélioration des conditions d'accueil des personnels et des stagiaires, et d'une optimisation de ses budgets de fonctionnement.

A titre d'illustration, les premières analyses sur site laissent entrevoir en particulier l'intérêt d'une reconstruction du bâtiment d'hébergement (sans interruption de l'activité) et d'une modernisation des différents réseaux (chauffage, épuration) que nous pourrions financer. Ces travaux offriraient le double avantage d'une capacité d'accueil moderne et attractive et d'installations économes en énergie et protectrices de l'environnement. D'autres améliorations touchant à la sécurité et à la rénovation du site sont aussi à étudier, dans le même esprit et en parfaite cohérence avec les objectifs du pôle aéroportuaire.

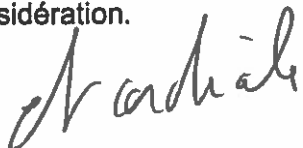
Au-delà des investissements, l'ENAC de Grenoble devrait aussi tirer parti de nos différents partenariats :

- partenariat en voie de concrétisation avec la SEAGI, filiale du groupe VINCI Airports dont la présence en région s'est renforcée à la faveur de la privatisation de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry, au travers de la création d'un module de formation de formateurs à la conduite des engins de piste. Le groupe VINCI Airports, regroupant 36 aéroports dans le monde dont 13 en France, est intéressé par ce module de formation et souhaite apporter tout son soutien à l'ENAC dans la mise en place et la certification de cette formation dont la partie pratique pourrait se faire au sein de la plate-forme ;
- partenariat avec le pôle universitaire et technologique de la Métropole grenobloise au travers des relations privilégiées que nous avons nouées avec le CEA dans le cadre de Minattec et récemment en faveur de l'Open Innovation Center.

Vous aurez compris toute notre détermination à promouvoir l'aéroport Grenoble Alpes-Isère et l'ENAC qui en constitue un maillon essentiel. L'aéroport et ses activités connexes se trouvent être les premiers employeurs d'un territoire périphérique de la Métropole grenobloise auquel nous devons prêter la plus grande attention au plan de l'équilibre des territoires et des enjeux sociaux et économiques.

Enfin, le site ENAC de Grenoble-Isère se trouve être le seul de la nouvelle Région Auvergne Rhône-Alpes avec laquelle nous œuvrons activement à l'émergence d'une stratégie régionale aéroportuaire où les activités de l'ENAC occuperont une place de choix. C'est là aussi une préoccupation d'équilibre territorial auquel les élus des collectivités d'Auvergne Rhône-Alpes sont particulièrement attachés.

Souhaitant que la dimension à la fois stratégique et très concrète de ce courrier retienne toute votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.



Jean-Pierre Barbier